

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018

Ce que fait le SNES-FSU pour les professeurs documentalistes :

Élections
professionnelles
du 29/11
au 6/12/2018

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



- **Il lutte** pour la revendication d'une véritable reconnaissance du métier de professeur documentaliste et **obtient** des avancées : décret sur les obligations réglementaires de service (2014), réactualisation de la circulaire de missions (mars 2017).
- **Il défend** la reconnaissance pédagogique et la mission d'enseignement du professeur documentaliste ainsi qu'une réelle place pour l'information-documentation dans le second degré.
- **Il défend, au quotidien, une conception du métier** qui s'appuie sur l'équilibre des différentes missions : enseignement, gestion et ouverture culturelle.
- **Il intervient régulièrement** pour améliorer le cadre réglementaire et les conditions de travail : reconnaissance des heures d'enseignement dans le service, modification du décret sur les obligations réglementaires de service pour que les professeurs documentalistes puissent bénéficier de la pondération REP+, poursuite de la revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale (+ 23 % en juillet 2018)...
- **Il accompagne et conseille** les collègues en cas de difficultés au sein de leur établissement, pour les aider à faire respecter les textes (décompte des heures), dans leur projet de mutation, leur rendez-vous de carrière.

Ce que propose le SNES-FSU pour les professeurs documentalistes :

- L'écriture et la mise en œuvre d'un **programme d'information-documentation** avec des repères annuels, sur un horaire dédié et avec des moyens alloués.
- **Une réelle reconnaissance du professeur documentaliste dans les réformes du collège et du lycée**, en particulier dans les nouveaux programmes.
 - La création d'une **agrégation** en information-documentation.
- La création d'une **inspection spécifique** avec des personnels issus de la discipline documentation et détachée de l'inspection Vie scolaire.
- **Un recrutement à la hauteur** des besoins pour assurer un taux d'encadrement satisfaisant : deux professeurs documentalistes par établissement + un poste par tranche de 250 élèves.
- **La revalorisation de l'indemnité de sujétion particulière** à hauteur de la part fixe de l'ISOE.
- **La revalorisation de la rémunération pour les travaux supplémentaires** au même taux que pour les autres professeurs certifiés.

Élections
professionnelles
du 29/11
au 6/12/2018

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



■ Les revendications du SNES-FSU pour le métier de professeur documentaliste s'appuient sur son travail avec la profession (enquête, stages, liste de diffusion...) et les militants au niveau départemental, académique et national. ■

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !



POUR AGIR ENSEMBLE